

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2018/36

Afférents au Conseil Communautaire	Nombre de membres	
	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille dix-huit et le mardi 10 avril à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 3 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, CARRERE, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ.

Présents suppléants : Mme GANTCH

M. SARTHE donne procuration à M. AUSSANT
M. MARTIN donne procuration à M. CASAUBON
M. VISSE donne procuration à M. CARRERE
M. CARREY donne procuration à M. BARBAN
Mme TOUTU donne procuration à M. CASADEBAIG
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ



Secrétaire de séance : Mme CLAVIER

OBJET : FINANCES - ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS 2018

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Par délibération en date du 22 septembre 2016, le Conseil Communautaire a précisé les conditions de mise en place des Fonds de Concours aux communes et notamment les conditions d'éligibilité, d'examen par le bureau, les critères préférentiels et le financement.

Huit dossiers ont été réceptionnés entre le 18/09/2017 et le 15/02/2018, et cinq ont été jugés recevables par nos services.

Le Bureau, dans sa séance du 15 mars 2018, a validé ces cinq dossiers.

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000 € pour chaque commune.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le Budget en section d'investissement.

Il est proposé que dès lors que les plans de financement sont définitifs et les pièces nécessaires fournies, une convention soit passée avec chaque commune.

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
BUZY	Réhabilitation et extension de la mairie	514 061,92 €	186 138,32 €	25 000,00 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
MONTANT OPERATION HT		514 061,92 €	Pourcentage	
ETAT (DETR)		189 346,00 €	37%	
Le Département 64		113 577,60 €	22%	
Fonds de concours		25 000,00 €	5%	
Part communale		186 138,32 €	36%	

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
SEVIGNACQ-MEYRACQ	Réhabilitat° et extens° Salle des sports	708 000,00 €	141 600,00 €	25 000,00 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
MONTANT OPERATION HT		708 000,00 €	Pourcentage	
ETAT (DETR)		177 000,00 €	25%	
FSIL		152 000,00 €	21%	
Le Département 64		212 400,00 €	30%	
Fonds de concours		25 000,00 €	4%	
Part communale		141 600,00 €	20%	

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
BILHERES	Réfection du fronton	24 645,75 €	16 019,73 €	8 626,01 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
MONTANT OPERATION HT		24 645,75 €	Pourcentage	
Fonds de concours		8 626,01 €	35%	
Part communale		16 019,74 €	65%	

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
CASTET	Etude pour raccordement assainissement au SIVU	13 121,37 €	6 560,68 €	6 560,68 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
MONTANT OPERATION HT		13 121,37 €	Pourcentage	
Fonds de concours		6 560,68 €	50%	
Part communale		6 560,69 €	50%	

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
BIELLE	Construction atelier communal	176 125,89 €	80 676,00 €	25 000,00 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
MONTANT OPERATION HT		176 125,89 €	Pourcentage	
ETAT (DETR)		70 450,00 €	40%	
Fonds de concours		25 000,00 €	14%	
Part communale		80 675,89 €	46%	

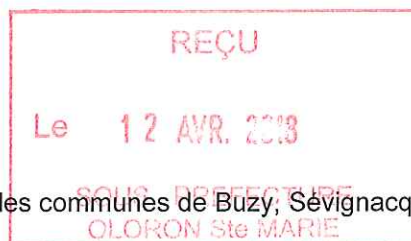
**Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

ADOPTE le présent rapport,

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les communes de Buzy, Sévignacq-Meyracq, Bilhères, Castet et Bielle,

VOTE les crédits nécessaires,

AUTORISE le versement du fonds de concours correspondant.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON